

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE
LUNDI 3 OCTOBRE 2022 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT
SITUÉ AU 103 RUE LEBLANC.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Absents :

M. Waren Soucy, conseiller : siège n° : 6

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00

9 personnes assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers internes de septembre 2022
 - 6.3. Création du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Acceptation de soumission pour réfection du toit de la caserne incendie
 - 7.2. Autorisation de paiement à Cloutier Portes de Garage
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Nomination de monsieur Éric Rioux à titre de responsable des travaux publics
 - 8.2. Embauche de monsieur Nicolas Rioux à titre de mécanicien-opérateur au département des travaux publics
 - 8.3. Autorisation de paiement à Matériaux Fidèle Lévesque inc.
 - 8.4. Autorisation de paiement à Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée.
 - 8.5. Autorisation de paiement à Jalbert et Pelletier inc.

- 8.6. Demande d'ouverture d'une marge de crédit temporaire auprès de Desjardins Entreprises à la Caisse Desjardins Neigette et Métis-Ouest
- 8.7. Travaux de la TECQ Route Pelletier Nord : décompte progressif #1
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Demande du Parc du Mont-Comi pour cessation des droits de propriété d'un système d'aqueduc privé
 - 9.2. Embauche d'un technicien des eaux à temps partiel
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Autorisation de signature d'un protocole de partenariat avec le Club des 50 ans et plus
 - 10.2. Modification de la résolution #21-06-90
 - 10.3. Demandes de permis d'alcool pour les événements de SPORTART
 - 10.4. Autorisation de dépôt de demande d'aide financière au volet 4 soutien à la coopération intermunicipale au Fond Région et Ruralité
 - 10.5. Demande au Fond de Vitalisation de la MRC de La Mitis
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Appui aux demandes des Producteurs et Productrices acéricoles du Québec
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

22-10-168 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-10-169 3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes : **Maire**

- Régie des matières résiduelles : le dossier du site à Saint-Moïse avance peu à peu et il devrait y avoir un BABE;
- MRC : il y a des discussions pour le projet d'acquisition du Parc du Mont-Comi. Les maires regardent l'option d'en faire un parc régional.

22-10-170

6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2022 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2022 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #24681 à 24731	141 660.71\$
Dépôt direct # 500000 à 500011	128 622.13\$
Prélèvements #3244 à 3266	71 607.66\$
Salaires élus (sept)	2 773.43\$
Salaires employés (14/08 au 17/09)	24 659.82\$
Salaires pompiers (14/08 au 17/09)	0\$
Total	369 323.75\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-10-171

6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER SEPTEMBRE 2022

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 septembre 2022 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-10-172

6.3- CRÉATION DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

ATTENDU les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

ATTENDU QUE l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

ATTENDU QU'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

ATTENDU QU'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski doit constituer un tel comité;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski:

- Du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels monsieur Frédérick Lee directeur général Greffier/Trésorier;
- Madame Marie-Josée Dubé, adjointe administrative;
- De monsieur Robert Lyman, citoyen

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-10-173

7.1- ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR RÉFECTION DU TOIT DE LA CASERNE INCENDIE

ATTENDU QUE les rénovations à la caserne incendie avancent via le programme PRABAM;

ATTENDU QUE le toit de la caserne a des infiltrations d'eau;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Lévesque-Parent

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la soumission de Matériaux Fidèle Lévesque inc. au montant de 13 578.18\$ taxes incluses pour de la tôle et les accessoires connexes;

QUE les sommes nécessaires à cet achat soient imputées au programme PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-10-174 7.2- AUTORISATION DE PAIEMENT À CLOUTIER PORTES DE GARAGE

ATTENDU QUE les rénovations à la caserne incendie avancent via le programme PRABAM;

ATTENDU QU'une des rénovations était la réparation des portes de garage et l'ajout d'un système d'ouvre porte automatique;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte le paiement à Cloutier Portes de Garage de la facture #6069 au montant de 7 407.32 taxes incluses pour la réparation des portes de garage de la caserne incendie;

QUE les sommes nécessaires à cet achat soient imputées au programme PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-10-175 8.1- NOMINATION DE MONSIEUR ÉRIC RIOUX À TITRE DE RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE monsieur Jean-Denis Bernier a remis sa démission à titre de responsable des travaux publics en septembre 2022;

ATTENDU QUE selon l'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique Local 1142 portant sur la dotation d'un poste de mécanicien/adjoint responsable des travaux publics signée en novembre 2021, monsieur Rioux devait progressivement prendre le poste de responsable des travaux publics;

ATTENDU QUE monsieur Éric Rioux accepte d'occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski nomme monsieur Éric Rioux à titre de responsable des travaux publics;

QUE les conditions de travail se rapportant à ce poste soient en fonction de la convention collective en vigueur avec le Syndicat canadien de la fonction publique Local 1142.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-10-176

8.2- EMBAUCHE DE MONSIEUR NICOLA RIOUX À TITRE DE MÉCANICIEN-OPÉRATEUR AU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU la nomination de monsieur Éric Rioux à titre de responsable des travaux publics;

ATTENDU QUE les nouvelles tâches de monsieur Rioux limiteront le temps de travail à titre de mécanicien;

ATTENDU QUE la Municipalité possède plusieurs machineries lourdes pour ses diverses opérations;

ATTENDU QUE les opérations hivernales nécessitent un chauffeur de déneigement supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski embauche monsieur Nicolas Rioux à titre de mécanicien-opérateur;

QUE les conditions de travail se rapportant à ce poste soient en fonction de la convention collective en vigueur avec le Syndicat canadien de la fonction publique Local 1142.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-10-177

8.3- AUTORISATION DE PAIEMENT À MATÉRIAUX FIDÈLE LÉVESQUE INC.

ATTENDU QUE des travaux de réfection d'un ponceau dans le Rang Bélanger étaient nécessaires pour assurer la sécurité des utilisateurs de cette voie;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #142921 au montant de 5 722.31\$ taxes incluses à Matériaux Fidèle Lévesque inc.;

QUE cette charge soit imputée au compte 02-32000-521 (ent. rep. Ponts et ponceaux)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-10-178

8.4- AUTORISATION DE PAIEMENT À LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS LTÉE.

ATTENDU QUE des travaux de réfection du Rang Massé Ouest ont eu lieu en août 2022;

ATTENDU l'acceptation par la résolution #22-04-056 de la soumission pour les matériaux granulaires de Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #051390 au montant de 102 850.42\$ taxes incluses à Les Excavations Léon Chouinard Ltée.;

QUE cette charge soit imputée au compte 02-32000-626 (ent. rep. Des chemins)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-10-179 8.5- AUTORISATION DE PAIEMENT À JALBERT ET PELLETIER INC.

ATTENDU QUE des travaux de rehaussement ont eu lieu dans la partie verbalisée du Rang Bélanger;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Lévesque-Parent

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #28030 au montant de 10 005.29\$ taxes incluses à Jalbert et Pelletier inc pour des travaux de rehaussement dans le Rang Bélanger;

QUE cette charge soit imputée au compte 02-32000-529 (ent. rep. Bouts de Rangs)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-10-180 8.6- DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE AUPRÈS DE DESJARDINS ENTREPRISES À LA CAISSE DESJARDINS NEIGETTE ET MÉTIS-OUEST

ATTENDU QUE la programmation de la TECQ 2019-2023 octroie une somme totale de 1 092 746\$ à la Municipalité;

ATTENDU QUE l'article 1093 du Code Municipal du Québec stipule « *Toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine* »;

ATTENDU la résolution #22-09-151 qui adjudiquait la réalisation des travaux sur la rue Pelletier Nord à Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée au coûts de 1 112 284.81\$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande à Desjardins Entreprise de lui octroyer une marge de crédit temporaire de 1 092 746\$ pour les travaux de la TECQ 2019-2023;

QUE monsieur Georges Deschênes maire et monsieur Frédérick Lee directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski les documents relatifs à cette demande d'emprunt temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-10-181

8.7- TRAVAUX DE LA TECQ ROUTE PELLETIER NORD : DÉCOMPTE PROGRESSIF #1

ATTENDU la résolution #22-09-151 qui adjudiquait la réalisation des travaux sur la rue Pelletier Nord à Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée aux coûts de 1 112 284.81\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE les travaux sont débutés et que la réalisation est de 25% de l'objectif final;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement du décompte progressif #1 au montant de 258 300.34\$ taxes incluses à Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée. Pour les travaux liés à la TECQ dans la Route Pelletier Nord;

QUE cette charge soit imputée au programme de la TECQ 2019-2023 dont la municipalité bénéficie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-10-182

9.1- DEMANDE DU PARC DU MONT-COMI POUR CESSATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ D'UN SYSTÈME D'AQUEDUC PRIVÉ

ATTENDU QUE le parc du Mont-Comi possède un réseau privé d'alimentation en eau potable qui dessert une partie des habitations du Mont-Comi situé à Saint-Donat ainsi que quelques propriétés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE ce réseau connaît depuis quelques années des bris et que plusieurs avis d'ébullition ont été délivrés;

ATTENDU QUE le Parc du Mont-Comi n'a pas les moyens financiers pour effectuer une mise à niveau majeure de ce réseau de distribution de l'eau potable;

ATTENDU QUE le Parc du Mont-Comi demande de céder les droits de ce réseau aux municipalités de Saint-Donat et de Saint-Gabriel-de-Rimouski afin qu'elles prennent en charge les coûts d'opération et de mise à niveau;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski refuse de reprendre les droits du réseau d'eau potable privé du Parc du Mont-Comi en collaboration avec la Municipalité de Saint-Donat;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la Municipalité de Saint-Donat, au Parc du Mont-Comi ainsi qu'au bureau de comté de la personne qui sera élue aux élections provinciales du 3 octobre dans la circonscription de Matane-Matapédia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-10-183

9.2- EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN DES EAUX À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski utilisait les services de la MRC de La Mitis pour les services de techniciens en gestion de l'eau potable et des eaux usées;

ATTENDU QUE la MRC a cessé l'offre de service pour ces techniciens;

ATTENDU QU'il y a lieu d'avoir des ressources qui continuent à aider les responsables des eaux de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski embauche monsieur Steve Jayson Bernier à titre de technicien en eau potable et usée;

QUE les conditions de travail se rapportant à ce poste soient en fonction de la convention collective en vigueur avec le Syndicat canadien de la fonction publique Local 1142.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-10-184

10.1- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE PARTENARIAT AVEC LE CLUB DES 50 ANS ET PLUS

ATTENDU QUE le Club des 50 ans et plus de Saint-Gabriel possède un édifice sis au 104 rue Berger;

ATTENDU QUE la crise sanitaire qui a frappé le Québec pendant deux ans a considérablement fragilisé la santé financière du Club des 50 ans et plus, car les frais fixes demeuraient, mais que les entrées d'argent étaient nulles par l'impossibilité de participation des membres du Club;

ATTENDU QUE le Club des 50 ans et plus a demandé à la Municipalité de leur venir en aide et qu'une réunion a eu lieu dans ce sens le lundi 26 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski est d'accord avec les demandes du Club des 50 ans et plus, mais qu'elle désire les paramétrer officiellement dans une entente de partenariat à venir entre les deux parties;

QUE Messieurs Louis-George Lévesque responsable des loisirs et Frédérick Le directeur soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski l'entente de partenariat à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-10-185

10.2- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION #21-06-90

ATTENDU la journée nationale Vérité et Réconciliation. Afin de reconstruire la relation entre les peuples allochtones et autochtones du Québec et du Canada qui avait lieu le 30 septembre 2022;

ATTENDU QUE les tristes événements survenus et les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête apportent une sensibilité accrue et justifiée à ce lourd passé de notre nation;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski modifie la résolution # 21-06-090 afin d'y remplacer les mots « Restes » par « sépultures anonymes ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-10-186

10.3- DEMANDES DE PERMIS D'ALCOOL POUR LES ÉVÉNEMENTS DE SPORTART

ATTENDU QUE Sportart tiendra en Mélodie au cœur des montagnes les 8 et 9 octobre 2022 et le spectacle hommage à Scorpion le 5 novembre au 103 rue Leblanc propriété de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE lors de ces deux événements il y aura vente d'alcool;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise Sportart à effectuer des demandes de permis d'alcool auprès de la Régie des Alcools des Courses et des Jeux du Québec pour les événements des 8-9 octobre et du 5 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-10-187

10.4- AUTORISATION DE DÉPÔT DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 4 SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE AU FOND RÉGION ET RURALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Charles-Garnier, Les Hauteurs et de Saint-Gabriel-de-Rimouski désirent présenter un projet d'embauche d'une ressource partagée en loisir intermunicipal dans le cadre de l'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski s'engage à participer au projet d'embauche d'une ressource partagée en loisir intermunicipal;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

QUE le conseil nomme la Municipalité de Saint-Charles-Garnier organisme responsable du projet.

QUE le maire monsieur George Deschênes et le directeur général Frédérick Lee sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

22-10-188 10.5- DEMANDE AU FOND DE VITALISATION DE LA MRC DE LA MITIS

ATTENDU QUE dans le cadre du volet 4, soutien à la vitalisation du Fonds Régions et ruralité (FRR) de la MRC de La Mitis, une aide financière est disponible pour la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski visant l'embauche d'une ressource en vitalisation ;

ATTENDU QUE l'aide financière offerte est de 18 000\$ annuellement pour le salaire et les avantages sociaux d'une ressource couvrant 90 % des dépenses ;

ATTENDU QUE l'aide financière offerte est disponible jusqu'en décembre 2025 ;

ATTENDU QUE l'embauche d'une ressource en vitalisation aura pour effet de favoriser et de dynamiser le développement de la communauté de Saint-Gabriel-de-Rimouski :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski de déposer une demande de soutien à la vitalisation au Fonds Régions et ruralité (FRR) de la MRC de La Mitis et d'autoriser monsieur Frédérick Lee, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22-10-189 11.1 – APPUI AUX DEMANDES DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

ATTENDU QUE les Producteurs et productrices acéricoles du Québec effectuer des demandes auprès de différents ministères afin d'augmenter le nombre d'hectares de forêts publiques réservées pour des activités durables acéricoles;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski appuie les Producteurs et productrices acéricoles du Québec dans les demandes suivantes :

- Réserver 200 000 hectares de forêts publiques pour des activités durables qui peuvent cohabiter, comme l'acériculture, afin d'assurer son futur pour les 50 prochaines années au moins.

- Annuler la nouvelle norme d'entaillage de 24 centimètres, qui retirerait 1,8 million d'entailles sur les 9 millions présentement en exploitation sur les terres de la couronne.
- Remanier les Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) afin de mieux prendre en compte le rôle important que jouent les producteurs et productrices acéricoles dans les régions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

22-10-190

14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

DE lever l'assemblée il est 20h45.

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire